

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'an DEUX MIL VINGT - CINQ, le jeudi 11 septembre à 18h30 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Averdon se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur MOELO Didier, Maire.

Convocation : 05 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents (12)

MOELO Didier (Maire) - HALLOUIN Nathalie - QUINIOU Martine - PINAULT Jean-Pierre - ARQUILLE Laurent - CALLU Thierry - CORDIER Géraldine - DUGUET Gilbert - LE CALVÉ Jean-François - LIDON Damien - MAUPETIT Maryse - PICHON Laurent

Absent(e)s excusé(e)s : (01) : BIGUET Jean-Luc pouvoir à ARQUILLE Laurent

Absente : (1) : FORRIAR Stéphanie

A été nommé secrétaire de séance : ARQUILLE Laurent

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Ratios : détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
- 2 - Règlement de l'étang et du terrain de Loisirs
- 3 - Diminution du temps de travail d'un agent à temps non complet
- 4 - Approbation de la convention pour le reversement des fonds ACTEE
- 5 - Réception d'une demande de subvention
- 6 - Compte rendu de commissions
- 7 - Questions diverses

☒ **Approbation du dernier compte-rendu**

Délibération n°2025-25 – Ratios : détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 513-1 et suivants relatifs aux avancements de grade ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 49 ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2006-780 du 3 juillet 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la nécessité de fixer les taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade au sein de chaque cadre d'emplois ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Taux (%)
Rédacteur territorial	Rédacteur	100
	Rédacteur principal 2 ^e classe	100
	Rédacteur principal 1 ^e classe	100
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	100
	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	100
	Adjoint administratif principal 1 ^e classe	100

Adjoint Technique territorial	Adjoint technique	100
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100

Délibération votes : 13 voix POUR – 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

Règlement de l'étang et du terrain de Loisirs

Un arrêté municipal fixant les règles d'utilisation de l'étang communal est en vigueur depuis l'année 2014. Cet arrêté, bien que toujours applicable, ne prend pas en compte les évolutions constatées depuis cette date, tant sur les usages que sur les besoins en matière de sécurité et d'organisation.

Par ailleurs, aucun règlement n'encadre actuellement l'utilisation le terrain de loisirs jouxtant l'étang communal, alors même qu'il fait l'objet d'une fréquentation croissante, notamment lors des périodes estivales.

Proposition :

Il apparaît donc souhaitable de procéder à une réactualisation de l'arrêté municipal en vigueur, afin d'adapter les règles existantes aux usages actuels de l'étang et d'y intégrer les dispositions encadrant l'utilisation du terrain de loisirs attenant.

L'objectif est de garantir un usage sécurisé, respectueux de l'environnement et harmonieux de l'ensemble du site communal.

Affichage :

Le nouvel arrêté, une fois adopté, fera l'objet d'un affichage sur le panneau d'information situé à proximité de l'étang, afin d'assurer une information claire et accessible à l'ensemble des usagers du site.

Délibération n°2025-26 – Diminution du temps de travail d'un agent à temps non complet

Considérant la demande d'un agent souhaitant diminuer ses heures de ménage, et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide :

D'approuver la demande de diminution du temps de travail de l'agent communal, modifiant son emploi du temps hebdomadaire de 9h33 à 8h45, soit environ 9.4 % de diminution du temps de travail.

De noter que cette décision prendra effet à partir du 1^{er} octobre 2025

De mandater Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Délibération votes : 13 voix POUR – 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

Délibération n°2025-27 – Approbation de la convention pour le reversement des fonds ACTEE

Considérant que le Pays des Châteaux a candidaté au nom d'Agglopolys notamment, au programme CHENE, afin de pouvoir bénéficier des fonds ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) permettant un financement entre autres des frais de personnels et des audits énergétiques sur bâtiments communaux,

Considérant que les appels de fonds se font à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Blois,

Considérant que les travaux réalisés par communes membres sont financés par les communes en leur qualité de maître d'ouvrage,

A cet effet, il appartient à la communauté d'agglomération la charge de reverser aux communes identifiées, les fonds relatifs aux travaux éligibles et identifiés.

Considérant que l'appel de fonds portait notamment sur l'audit réalisé sur le bâti de l'école primaire d'Averdon ouvrant droit à une subvention de 2 160 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le versement de 2 160 €,
- autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Délibération votes : 13 voix POUR – 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

Délibération n°2025-28 Réception d'une demande de subvention

Lors de l'examen des demandes de subventions aux associations, l'association AIMRA n'ayant pas transmis son dossier dans les délais, aucune subvention ne lui avait été attribuée.

En août, l'association a adressé une demande à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder à l'association AIMRA une subvention d'un montant de **30 €**, identique à celui des années précédentes.

Ce montant étant déjà inscrit au budget primitif 2025, le mandatement pourra intervenir dans les meilleurs délais.

Délibération votes : 13 voix POUR – 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

Compte rendu de commissions

FINANCES : Point sur l'investissement réalisé depuis le début de l'année.

TRAVAUX : Eglise – nous n'avons pas de nouvelles de notre architecte. Les travaux de la partie ancienne de l'école ont été terminés cet été, sol, plafond, vmc et installation de nouveaux luminaires.

URBANISME : Madame l'Architecte des Bâtiments de France ayant quitté ses fonctions, un remplaçant temporaire a été nommé en attendant l'arrivée de son successeur. Nous l'avons rencontré au mois de juillet afin d'échanger sur nos permis d'aménager concernant les lotissements de la Dorlotterie et des Abats. Lors de cet entretien, nous avons également évoqué les travaux de l'église, notamment les difficultés rencontrées avec l'architecte en charge du dossier, qui ne répond plus à nos sollicitations.

FETES ET CEREMONIES : Des devis ont été demandés pour les colis destinés aux aînés. Un lien Doodle sera envoyé avant le prochain conseil municipal afin d'organiser une réunion pour choisir le colis qui leur sera remis.

SCOLAIRE/SIVOS : Cette année il y a plus d'enfants à la cantine d'Averdon : 43, ils sont assez turbulents Monsieur le Maire est déjà allé les recadrer. Problème avec un enfant qui est déposé à la garderie le matin avant la prise en charge par l'agent de garderie.

Quelques difficultés d'organisation ont été rencontrées à la rentrée, le temps que chacun trouve ses repères. La situation devrait rapidement se stabiliser. Une réunion avec les membres du SIVOS s'est tenue le 8 septembre dernier. Un investissement de 6 000 € en matériel informatique est à prévoir pour la classe de CP de Champigny. Par ailleurs, un système de communication en ligne entre les parents et les enseignants, demandé par ces derniers, a été voté. Un second dispositif destiné à permettre les votes électroniques sera également mis en place. Cantine : peu d'excédent alimentaire n'est jeté pour le moment, ce qui est plutôt encourageant.

TRAVAUX : L'architecte en charge des travaux de l'église ne donne plus de nouvelles et ne répond pas à nos sollicitations, peut-être qu'il va falloir envisager d'en changer, car les travaux de l'église commencent à être urgents. Monsieur le Maire va recontacter l'architecte des bâtiments de France pour savoir ce qu'il est possible de faire.

Questions diverses

ORANGE : nous avons reçu un courrier indiquant que le réseau en cuivre sera progressivement fermé d'ici 2030. Notre commune sera quant à elle intégralement fibrée avant la fin de l'année 2029.

Plan communal de sauvegarde : voir les obligations de la commune en matière de personnes vulnérables.

Certains arbres plantés autour de l'étang sont morts. L'entreprise chargée de la plantation a accepté de les remplacer à l'identique. Ces remplacements seront effectués en fonction des conditions météorologiques, d'ici la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

Il faut prévoir le démontage des barnums

Une remise à niveau du sol a été réalisée autour de l'étang afin d'en améliorer l'accès et la praticabilité.

Des arbres fruitiers à partager sont accessibles aux habitants sur l'aire de loisirs, avec pour objectif que chacun puisse en profiter équitablement sans tout récolter individuellement.

Des poids lourds continuent de circuler à Mézières en direction de « Bon Puits », malgré la limitation de tonnage sur cette route.

Le miroir installé à Mézières semble déréglé ; il serait nécessaire de le repositionner afin d'améliorer la visibilité.

Des travaux sur le réseau d'eau sont prévus à Villiers du 22 septembre au 28 novembre, la rue des Saisons sera interdite à la circulation pendant un mois et demi sauf pour les riverains, un conseiller municipal demande s'il sera possible de circuler la nuit : la question sera posée au responsable des travaux.

Sur la route départementale entre Averdon et Villiers, un écart a été constaté entre la chaussée et le bas-côté, ce qui représente un danger potentiel si un véhicule venait à dévier légèrement du bord de la route.

Des trous assez conséquents sur la route entre Siany et Montrichau doivent être réparés.

La séance est levée à 20h15

Prochain conseil municipal le 16 octobre 2025 à 18h30

Le secrétaire de séance :
Laurent ARQUILLE

Le Maire :
Didier MOELO